



Communiqué de presse

Vif succès de l'augmentation de capital de NFL Biosciences avec une levée plafonnée à 3 millions d'euros

- Demande totale cumulée de 3,5 M€, soit un taux de sursouscription d'environ 1,6x par rapport au montant envisagé lors du lancement
- Succès du placement auprès des investisseurs professionnels avec une base diversifiée d'investisseurs internationaux et français avec une demande de 2,6 M€, alloué à 2,4 M€
- Participation soutenue des particuliers via la plateforme PrimaryBid avec une offre sursouscrite pour un montant de 0,9 M€, alloué à 0,6 M€
- Règlement livraison des actions nouvelles le 27 mai 2025

Montpellier, France, le 23 mai 2025 à 7h30 CEST – NFL BIOSCIENCES (Euronext Growth Paris – FR0014003XT0 – ALNFL), société biopharmaceutique développant des médicaments botaniques pour le traitement des dépendances et addictions, annonce aujourd'hui le fort succès de sa levée de fonds pour un montant de 3 millions euros par voie d'augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une part d'investisseurs professionnels à hauteur de 2,4 M€, et d'autre part des investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid à hauteur de 0,6 M€ (l'« Opération »).

Bruno Lafont, Président-directeur général de NFL Biosciences ajoute : « Nous avons reçu un soutien précieux de la part d'investisseurs institutionnels ainsi que de nombreux investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour la confiance qu'ils ont placée ou renouvelée en NFL Biosciences. Cette levée de fonds marque une étape clé pour la société et nous permet de poursuivre sereinement le développement de notre produit clinique le plus avancé contre l'addiction au tabac, NFL-101, en phase 3. »

Allocation des fonds

NFL Biosciences prévoit d'utiliser le produit de la levée de fonds pour préparer et lancer la première partie d'une étude de Phase 3 pour son candidat médicament NFL-101 destiné au sevrage tabagique.

Sur la base des dépenses prévues, du solde de trésorerie au 31 décembre 2024 qui s'élevait à 1,9 M€, du produit de la présente levée de fonds et des financements non dilutifs en cours de négociation, la Société estime qu'elle sera en mesure de financer entièrement la première partie de la phase 3 dont le coût est estimé à 4,5 M€.

Rappel des caractéristiques de l'Opération

L'Opération a été mise en œuvre et réalisée en vertu des 9^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 21 mai 2025 (l'« Assemblée Générale ») à un prix de 1,20 euros par action, représentant une décote de près de 25% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action NFL Biosciences des 5 dernières séances de bourse (soit du 15 au 21 mai 2025) égal à 1,5948 euros.

L'opération d'un montant total de 3 millions d'euros prime d'émission incluse, a été réalisée par voie d'émission, sans droit préférentiel de souscription, de 2 500 000 actions nouvelles ordinaires, représentant 24,58% du capital social de la Société avant l'Opération, dans le cadre :

- (i) d'une émission de 2 000 000 actions nouvelles, à hauteur d'un montant de 2,4 millions d'euros (prime d'émission incluse) représentant 80% de l'Opération, au profit d'investisseurs professionnels en vertu des 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale (l'« Offre Réservée »), et
- (ii) d'une émission de 500 000 actions nouvelles, à hauteur d'un montant de 0,6 millions d'euros (prime d'émission incluse) représentant 20% de l'Opération, au profit des investisseurs particuliers ayant souscrit via la plateforme PrimaryBid (l'« Offre PrimaryBid ») en vertu de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale. Etant précisé que l'Offre PrimaryBid est accessoire par rapport à l'Offre Réservée et qu'elle ne peut pas représenter plus de 20% du montant de l'Opération en application de la réglementation.

Le règlement livraison interviendra le 27 mai 2025 et l'admission de ces actions nouvelles sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth Paris sous le même code ISIN (FR0014003XT0) interviendra le 27 mai 2025 à l'ouverture du marché. Les actions nouvellement émises seront assimilées aux actions existantes et porteront jouissance immédiate.

Il est rappelé que dans le cadre de l'Opération, NFL Biosciences a pris l'engagement de ne pas procéder à une augmentation de capital par voie d'émission d'actions nouvelles pendant une période de 90 jours à compter de la réalisation de l'Opération sans l'accord préalable d'Invest Securities.

À l'issue de l'Opération, le capital social de la Société sera d'un montant de 380 167,26 euros, divisé en 12 672 242 actions ordinaires de 0,03 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

La répartition de l'actionnariat de la Société avant réalisation de l'Opération, était la suivante :

	Avant l'opération			
	Base non diluée ¹		Base diluée ²	
	En nb d'actions	En %	En nb d'actions	En %
Bruno LAFONT	1 029 607	10,12%	1 029 607	9,58%
Gérard LEDUC	850 000	8,36%	850 000	7,91%
Joël Besse	661 253	6,50%	911 253	8,48%
Autres privés	1 700 763	16,72%	2 022 493	18,82%
Flottant	5 930 619	58,30%	5 930 619	55,20%
Total	10 172 242	100,00%	10 743 972	100,00%

La répartition de l'actionnariat de la Société à l'issue de l'Opération, est la suivante :

	Après l'opération			
	Base non diluée		Base diluée ²	
	En nb d'actions	En %	En nb d'actions	En %
Bruno LAFONT	1 029 607	8,12%	1 029 607	7,77%
Gérard LEDUC	850 000	6,71%	850 000	6,42%
Joël Besse	661 253	5,22%	911 253	6,88%
Autres privés	1 700 763	13,42%	2 022 493	15,27%
Flottant	8 430 619	66,53%	8 430 619	63,66%
Total	12 672 242	100,00%	13 243 972	100,00%

¹ Nombre d'actions au 30/04/2025 publié dans la section "Informations réglementées" du site internet de la société

² cf Rapport annuel 2024 de la société publié le 14 avril 2025 disponible notamment sur www.nflbiosciences.com

Il est précisé que les engagements de souscriptions préalable au lancement de l'opération ont fait l'objet d'une rémunération à hauteur de 8%.

Partenaires de l'opération

Coordinateur global, chef de file et
teneur de livres



Conseil de la Société



PrimaryBid

Conseil juridique

FONTAINE
AVOCATS

Communication financière

NewCap

Avertissement

En application de l'article 1 (4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Opération ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce communiqué ne constitue donc pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le « Securities Act »), tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. L'Opération pourra exceptionnellement s'adresser à un nombre limité (i) d'investisseurs qualifiés aux États-Unis (« qualified institutional buyers » ou « QIB ») au sens de la Règle 144A (« Rule 144A ») en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié et/ou (ii) des investisseurs institutionnels accrédités (« institutional accredited investors ») au sens de la Rule 501 (a) (1), (2), (3), (7), (8), (12) ou (13) de la Regulation D du Securities Act (« IA ») en vertu d'une dispense d'enregistrement conformément à la Section 4(a)(2) du Securities Act, notamment dans le cadre de l'Émission Réserve à une Catégorie de Personnes, sous réserve d'entrer dans les catégories déterminées conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce. Les actions de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'Opération en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions, objet de ce communiqué nécessitant la publication par la Société d'un prospectus dans un État membre autres que la France. En conséquence, les actions de la Société ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres autre que la France, sauf dans les cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

Le présent communiqué de presse peut uniquement être distribué (A) en-dehors des États-Unis conformément à la Regulation S du US Securities Act (i) aux personnes au Royaume-Uni (a) ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement qui rentrent dans la définition de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), ou (b) qui sont des high net worth entities au sens de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (c) auxquelles une invitation ou une incitation à exercer une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act de 2000) en lien avec l'émission ou la vente de tout titre de la Société ou de tout membre de son groupe peut être légalement communiquée ou amenée à être communiquée ; (ii) aux personnes dans tout autre État membre de l'Espace Économique européen qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus (Règlement (EU) 2017/1129, tel que modifié) ; (iii) certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels dans d'autres juridictions sélectionnées, conformément aux restrictions applicables ; et aux personnes aux États-Unis qui sont des « qualified institutional buyers », tels que définis dans et sur la base de la Rule 114A du US Securities Act ou d'une autre exemption d'enregistrement ou d'une transaction non soumise à l'enregistrement en vertu du US Securities Act.

NFL Biosciences est une société biopharmaceutique basée dans la région de Montpellier (France) qui développe des candidats médicaments à base de plantes pour le traitement des addictions. L'ambition de NFL Biosciences est d'apporter de nouvelles solutions thérapeutiques naturelles, plus sûres et plus efficaces à l'ensemble de la population mondiale, y compris aux pays à faibles et moyens revenus. Son produit le plus avancé, appelé NFL-101, est un extrait de feuille de tabac standardisé, protégé par trois familles de brevets. NFL Biosciences entend offrir aux fumeurs qui souhaitent arrêter une alternative naturelle, sûre, facile à administrer et personnalisée. NFL Biosciences développe également NFL-301, un candidat-médicament naturel pour la réduction de la consommation d'alcool et dispose d'un projet de développement de médicament pour le traitement des troubles liés à la consommation de cannabis.

Les actions NFL Biosciences sont cotées sur Euronext Growth Paris (FR0014003XT0 – ALNFL). La société est qualifiée « Entreprise Innovante » éligible à l'investissement des FCPI. Plus d'information sur www.nflbiosciences.com

Contacts

NewCap

Relations Investisseurs / Relations Médias
Mathilde Bohin / Arthur Rouillé
Tel. : 01 44 71 94 94
E-mail : nfl@newcap.eu

NFL Biosciences

Bruno Lafont
Tél.: 04 11 93 76 67
E-mail : info@nflbiosciences.com
